

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	32
Représentés	7
Absent	4

Votes	
Pour	39
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

de la publication le

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 25 septembre 2024

Le mercredi 25 septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 17 septembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien,

Étaient représenté.e.s :

DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma
BEZACE Mathilde donne mandat à HACHE Bénédicte
DESROCHES Damien donne mandat à BOURVEN Julien
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
LANTERNIER Lucie donne mandat à COELHO Vasco
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
POUDY Franklin donne mandat à DRUART Frédéric

Étaient absent.e.s :

FONDENEIGE Matthias
LEMOINE Nathalie
HUTIN Sébastien
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

SASU Hancès

O B J E T

Vente par la commune d'un entrepôt situé 124-126, avenue d'Alfortville au profit de la société CROI

**Vente par la commune d'un entrepôt situé
124-126, avenue d'Alfortville au profit de la société CROI**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par décision en date du 9 janvier 2018, la ville de Choisy-le-Roi a exercé son droit de préemption en vue de l'acquisition d'un entrepôt de 390.25m² et d'un parking privatif cadastré section AG n° 90 situé au 124-126 avenue d'Alfortville à Choisy-le-Roi, au sein du parc d'activité des gondoles.

Conformément aux dispositions des articles L 210-1 et L 300-1 du Code de l'Urbanisme et à l'objet de la préemption du 9 janvier 2018, la ville s'est bornée à assurer l'extension ou l'accueil d'activités économiques, en proposant la location et la jouissance de ce bien à diverses entreprises souhaitant implanter leur activité sur la commune de Choisy-le-Roi.

Dernièrement, La commune a consenti à la jouissance de ce bien à la société SARL ACMA, entreprise de menuiserie déjà implantée à Choisy-le-Roi, au titre d'un bail commercial de 9 ans signé le 10 mars 2023. Afin de pérenniser son activité sur la commune, la société SARL ACMA s'est rapprochée de la ville en faisant part de son souhait d'acquérir cet entrepôt. D'un commun accord entre la commune de Choisy-le-Roi et la société SARL ACMA, les parties ont convenu de la cession de ce bien, pour un montant de 622 000 € hors taxes.

Pour les besoins de cette acquisition, il est précisé que c'est la société SCI CROI, qui se portera acquéreuse du bien.

Par un avis rendu par le service des Domaines en date du 30 juin 2023, prorogé par lettre valant avis du domaine en date du 2 juillet 2024, la valeur du bien a été estimée à 566 000€ hors taxes et hors droits. Sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, la collectivité a la possibilité de s'affranchir de cette valeur en vendant à un prix plus élevé. Ainsi, considérant la nécessité pour la ville de Choisy-le-Roi de valoriser au mieux son patrimoine immobilier dans un souci de bonne gestion de ses finances, il a été convenu aux termes des négociations d'un prix de cession de 622 000 € hors taxes et hors droits.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la cession de cet entrepôt au profit de la SCI CROI.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la décision n°18-003 en date du 9 janvier 2018, de préempter le bien sis 124-126 appartenant à la SCI du 136 avenue de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu l'acte notarié entre la ville de Choisy-le-Roi et la SCI du 136 avenue de Villeneuve-Saint-Georges en date du 10 avril 2018 portant acquisition de l'entrepôt sis 124-126 avenue d'Alfortville,

Vu l'avis des domaines en date du 23 juin 2023, prorogé par lettre valant avis en date du 2 juillet 2024,

Vu l'avis de la commission Sécurité/Travaux/Voies/Déplacements/Stationnement/Urbanisme/ du Logement/Développement durable Nature en ville en date du 13 septembre 2024,

Considérant la nécessité pour la commune de Choisy-le-Roi de valoriser au mieux son patrimoine immobilier par le biais d'éventuelles cessions,

Considérant la nécessité de conforter le pôle économique du parc d'activité des gondoles,

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240930-DEL-24-100-DE
Des Communes
Date de réception : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

DÉLIBÈRE

Article 1er - Approuve la cession du bien cadastré section AG n° 90 sis 124-126 avenue d'Alfortville au prix de 622 000 € HT, au profit de la SCI CROI.

Article 2 - Dit que cette recette est inscrite au budget de la Ville.

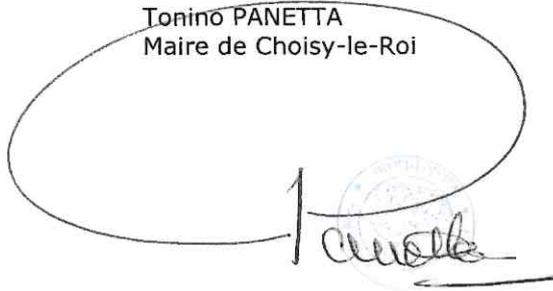
Article 3 - Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette cession.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 25 septembre 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240930-DEL-24-100-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024